



QUELS SONT LES ENJEUX

en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DREAL PACA

La région PACA est composée de six départements (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse). Elle s'étend sur 31 400 km². La montagne occupe la moitié de cette superficie et le littoral s'étire sur 700 kilomètres. La région présente de ce fait une grande diversité de paysages et une richesse naturelle exceptionnelle.

Après la réforme territoriale de 2015, elle est la neuvième région de France en superficie, la septième région la plus peuplée avec près de 5 millions d'habitants et la troisième en densité de population. La population est très concentrée sur certaines parties du territoire : 76 % des habitants résident sur 10 % de la superficie, principalement du littoral méditerranéen à la vallée du Rhône et le long des axes de communication notamment le long de la vallée de la Durance. Le littoral rassemble 70 % de la population.



DES RISQUES NATURELS OMNIPRÉSENTS

L'exposition de la région PACA aux risques naturels est directement associée au caractère « extrême » du climat méditerranéen, dont la sécheresse estivale et la violence des précipitations automnales favorisent alternativement feux de forêt, mouvements de terrain et inondations.



La région est nettement plus exposée aux risques naturels majeurs que la moyenne du territoire national. Toutes les communes sont soumises à un, voire plusieurs risques naturels majeurs :

Sur 963 communes,

> 882 d'entre elles sont soumises à l'aléa inondation,



> 928 à l'aléa mouvements de terrain



> 110 à l'aléa avalanche



> 912 à l'aléa feux de forêts

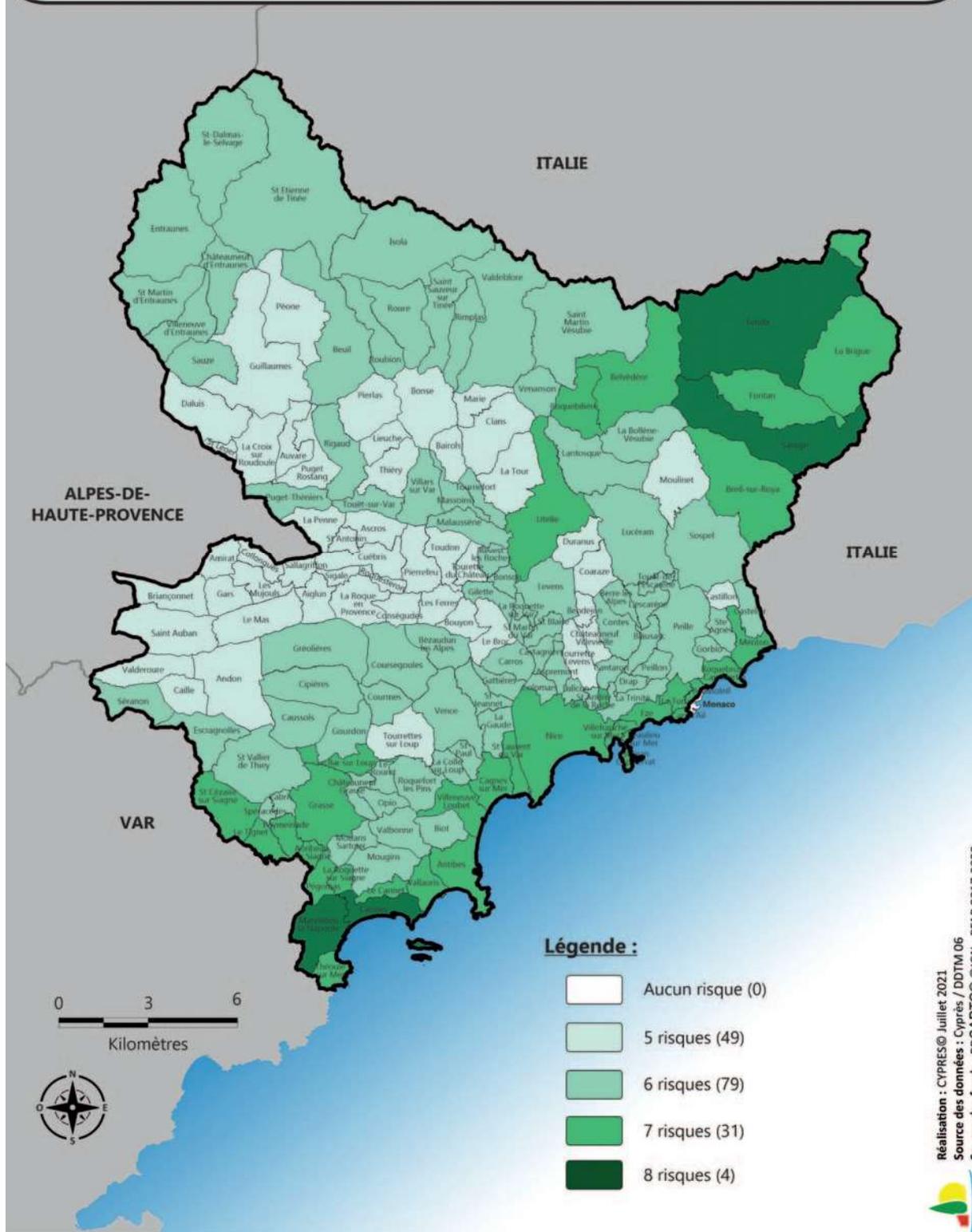


> 946 à l'aléa séisme (4 zones de sismicité depuis 2011)



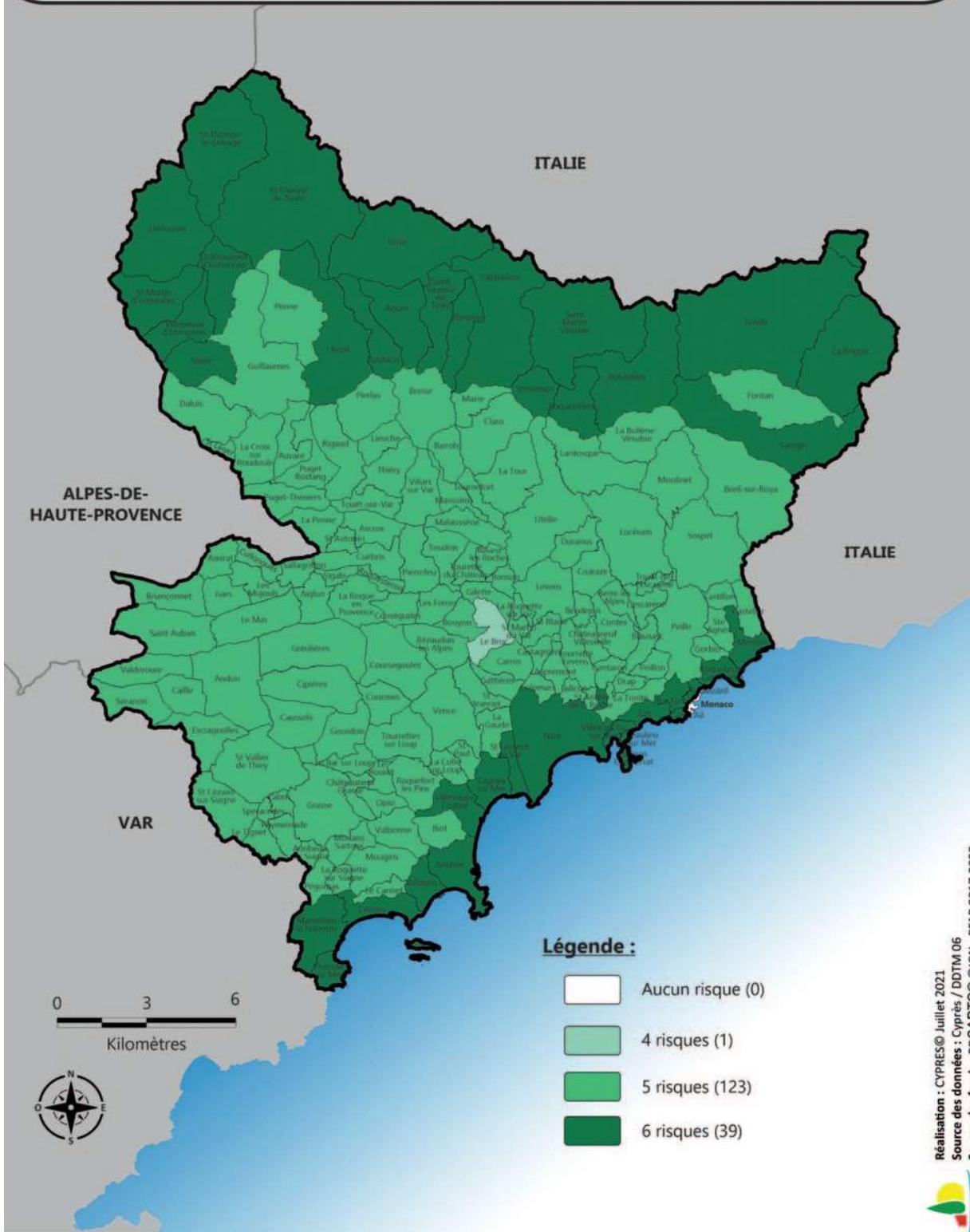
> 172 classées en zone 2 (présence potentiel de radon « faible avec des facteurs géologiques aggravants ») et 126 en zone 3 (présence de radon « significatif »).

Nombre de risques majeurs par commune



ENJEUX

Nombre de risques naturels par commune



EN JEUX

Sur les vingt dernières années, 77 % des communes de la région ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les effets du changement climatique lié à l'augmentation de l'émission des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, impactent grandement la région

PACA de par la répétition des événements à l'origine du risque naturel et de l'aggravation des dégâts liés à ces événements (crues torrentielles méditerranéennes qui ne se produisent plus qu'en automne, incendies de forêts plus nombreux et souvent meurtriers, avalanches plus fréquentes également).

DE NOMBREUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

Pour le développement de l'hydroélectricité et les besoins en eau, de nombreux barrages (dont celui de Serre-Ponçon) ont été construits [la région est classée 3ème pour son parc de barrages concédés] réduisant notre dépendance aux autres sources d'énergie fossile et la vulnérabilité à la sécheresse,

mais nécessitant aussi le contrôle des risques de rupture. La protection contre les crues est par ailleurs à l'origine d'un parc important d'ouvrages hydrauliques : 1er linéaire de France avec 1 800 Km de digues.



UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES POUR LA PÉRIODE 2019-2021

A la suite de la stratégie régionale de prévention des risques naturels et hydrauliques sur la région Provence Alpes Côte d'Azur 2015- 2018, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Écologique (MTE) a mis en place une nouvelle stratégie pour la période 2019 – 2021. Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- > faire de l'information sur les risques naturels une priorité affichée ;
- > développer la prise en compte du risque dans l'aménagement ;
- > orienter et structurer la mise en œuvre de la prévention des inondations ;
- > rééquilibrer la police des ouvrages hydrauliques dans le contexte de la Gemapi ;
- > préparer, prévoir et gérer la crise ;
- > adapter la prévention des risques naturels terrestres aux spécificités des territoires.

Cette stratégie régionale "risques naturels, ouvrages hydrauliques et aléas miniers" (RNOHM) du Service de Prévention des Risques de la DREAL PACA, validé en CAR le 17 juillet 2019 se décline autour des cinq axes suivants :

- > connaissance ;
- > démarche partenariales pour la prévention ;
- > intégration des risques dans l'aménagement ;
- > contrôle des ouvrages hydrauliques et compétence GEMAPI ;
- > sensibilisation, préparation à la crise et retour d'expérience.

Une nouvelle stratégie régionale est en cours d'élaboration en concertation avec les partenaires locaux et en lien avec les orientations ministérielles à venir. Elle se déroulera sur la période 2022 – 2024 et reprendra les grands principes de celle en vigueur actuellement. Son bilan permettra de prioriser les nouvelles actions à mener pour continuer à mieux prévenir les risques majeurs et à anticiper la gestion de crise.



La région PACA s'est dotée d'un observatoire régional des risques majeurs (ORRM PACA), fruit d'un travail partenarial État-Région qui vise notamment à partager largement la connaissance afin que chacun soit acteur de la prévention, que la concertation entre acteurs soit la plus large possible et que la connaissance soit mise au service de l'action. Cet observatoire constitue également un outil précieux pour développer les indicateurs de suivi de la stratégie.



UNE RÉGION INDUSTRIELLE IMPORTANTE

Les risques anthropiques sont eux aussi nombreux et importants. En matière de risques accidentels, la région PACA, avec 51 établissements « Seveso seuil haut », est la seconde de France pour le nombre de PPRT. À ces industries sont liés des corridors de

canalisations de matières dangereuses (4 900 Km), des transports et de grandes infrastructures (4 ports dont le Grand Port Maritime de Marseille) et des transport de MD par routes et voies ferrées.

QUELQUES CHIFFRES

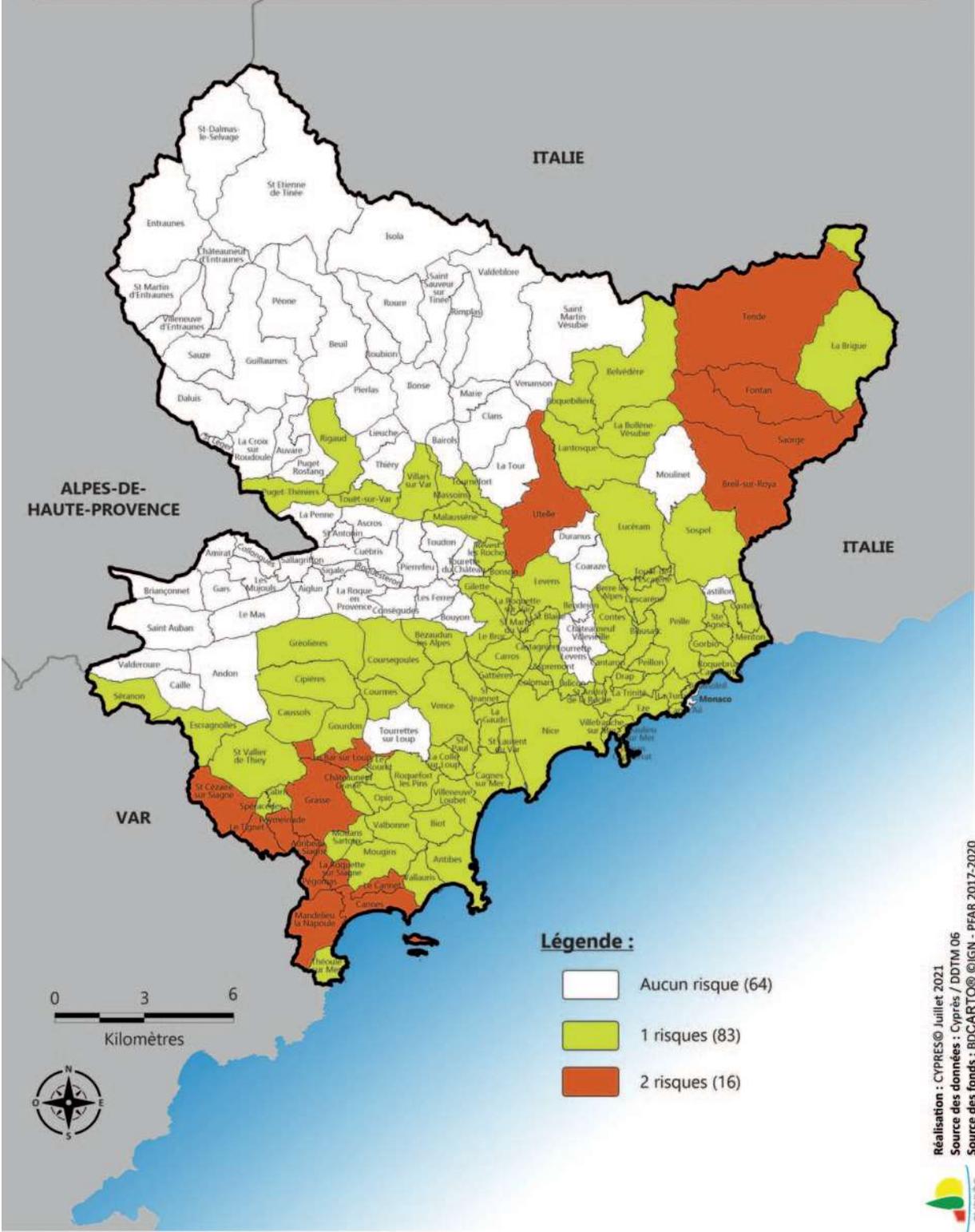
> Des risques technologiques, nucléaire ou minier impactant plus de 75 % des communes de PACA

> 614 communes sont concernées par au moins un aléa technologique, nucléaire ou minier :

- 522 le sont par rapport à l'aléa transport des matières dangereuses  
- 23 par l'aléa nucléaire 
- 216 par l'aléa rupture de barrage ou onde de submersion 
- 102 par l'aléa accident industriel des usines SEVESO et des ICPE  
- 109 par l'aléa vides souterrains : mines et carrières



Nombre de risques technologiques par commune



ENJEUX

Réalisation : CYPRES© Juillet 2021
 Source des données : Cypres / DDTM 06
 Source des fonds : BDCARTO© IGN - PPAR 2017-2020



Les établissements industriels sont également à l'origine d'émissions importantes dans l'eau et l'air. Ces dernières, avec celles liées au transport, à l'agriculture, au chauffage et à l'ensoleillement

important, sont à l'origine de nombreux dépassements de normes européennes en matière de qualité de l'air (ozone, particules fines...).

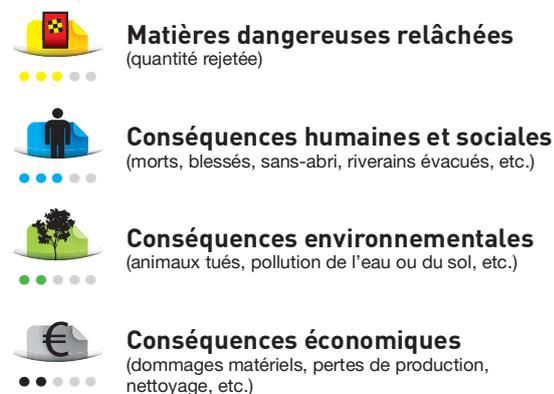
ENTRE RISQUES ET CROISSANCE, UN AMÉNAGEMENT COMPLEXE

La pression foncière, qu'engendre l'attrait de la région, accroît de fait le nombre de personnes et de biens exposés quels que soient les risques. Des progrès s'avèrent nécessaires pour limiter cette augmentation de la vulnérabilité, maîtriser l'urbani-

sation, veiller à une meilleure prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire, et développer de nouvelles approches de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens existants.

L'échelle européenne des accidents industriels

L'échelle européenne des accidents industriels a été officialisée en février 1994 par le Comité des Autorités Compétentes des États membres pour l'application de la directive SEVESO. Elle repose sur 18 paramètres techniques destinés à caractériser objectivement les effets ou les conséquences des accidents : chacun de ces paramètres comprend 6 niveaux. Le niveau le plus élevé détermine l'indice de l'accident.



L'échelle des événements naturels

En région PACA, le Cypres recommande une échelle de cotation des événements naturels, basée sur la même logique que l'échelle des accidents industriels.

Le premier item « matières dangereuses relâchées » est ici remplacé par « Intensité de l'aléa » caractérisant les perturbations survenues pour les populations (résidents permanents ou non).





ENJEUX